

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1635**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située place de la Gare, lieu-dit Villevert et appartenant à l'établissement Réseau Ferré de France (RFF)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

**Bureau du 5 juillet 2010****Décision n° B-2010-1635**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située place de la Gare, lieu-dit Villevert et appartenant à l'établissement Réseau Ferré de France (RFF)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération du 3 mars 2003, le conseil de Communauté a approuvé la réalisation des études de conception et les acquisitions foncières nécessaires aux aménagements des abords des quatre gares du val de Saône : Saint Germain au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or et Collonges au Mont d'Or. Ces projets d'aménagement ont fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme.

Ces acquisitions permettront ainsi la réalisation de parcs de stationnement, à même de répondre à la demande de la clientèle et de rationaliser le stationnement dans la zone des gares concernées et accroître l'usage des transports en communs du plan des déplacements urbains (PDU).

S'agissant de la commune d'Albigny sur Saône, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir un terrain d'une contenance de 5 919 mètres carrés appartenant à Réseau Ferré de France (RFF) et situé place de la Gare, lieu-dit Villevert, cadastré sous le n° 192 de la section AA.

Aux termes du projet d'acte, cet établissement céderait ledit terrain qui a été aménagé par la Communauté urbaine, libre de toute location ou occupation, au prix de 63 712,11 € TTC admis par France domaine.

Les frais d'actes notariés ont été estimés à 1 800 € ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, pour un montant de 63 712,11 € TTC, d'une parcelle de terrain située place de la Gare lieu-dit Villevert à Albigny sur Saône et appartenant à l'établissement Réseau Ferré de France (RFF), afin de permettre la réalisation de parcs de stationnement.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0777, le 28 septembre 2009 pour la somme de 100 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 211 300 - fonction 824 - opération 0777, à hauteur de 63 712,11 € pour l'acquisition et de 1 800 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.**